

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD10 (Rect)

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur et M. Travert

ARTICLE 15

Substituer aux alinéas 10 à 13 l'alinéa suivant :

1° Au 1°, les mots : « les ressources halieutiques auxquelles la France accède, tant dans ses eaux sous juridiction ou souveraineté que » sont remplacés par les mots : « les écosystèmes marins et les ressources halieutiques auxquels la France accède, tant sur l'estran que dans ses eaux sous juridiction ou souveraineté et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.